



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPEDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE IRÈNE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la municipalité de Sainte-IRÈNE a adopté une résolution numéro 218-12-2023 concernant le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023.

Les séances ordinaires du Conseil de la municipalité de Sainte-IRÈNE pour l'année 2024 se tiendront à compter de 19h30, à la salle du Conseil située au 362 rue de la Fabrique à Sainte-IRÈNE aux dates suivantes :

Lundi 8 janvier	Lundi 8 juillet
Lundi 5 février	Lundi 5 août
Lundi 4 mars	Mardi 3 septembre
Mardi 2 avril	Lundi 7 octobre
Lundi 6 mai	Lundi 4 novembre
Lundi 3 juin	Lundi 2 décembre

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE
CE 7^E JOUR DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2023.

Marie-France Lévesque, directrice générale
et greffière-trésorière